



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 07 Février 2023

Date convocation : 27 Janvier 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 07 Février Deux mille vingt-trois à douze heures, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

| | | | |
|---------------------|----|------------------------------|----|
| Nombre de membres : | 10 | Nombre de membres présents : | 10 |
| Quorum : | 6 | Nombre de pouvoirs : | 0 |
| Nombre de votants : | 10 | | |

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT,
M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Alain TESSIER, M. Christian SORIEUX,
Vice-présidents,

Etaient absents excusés : Néant

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION n°07 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Marché de prestation d'animation sur le compostage domestique et collectif

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Dans le cadre de son PLPDMA, le SMICTOM propose deux solutions de tri à la source des biodéchets à destination des habitants du territoire : la vente de composteurs pour les habitats pavillonnaires et la mise à disposition de sites de compostage partagé pour les habitats collectifs.

Depuis 2012, le SMICTOM organise des distributions de composteurs sur son territoire. Depuis 2017, 19 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire. L'objectif est d'intensifier la création de site de compostage collectif afin de répondre à l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets au 1er Janvier 2024.

Une formation est proposée lors des distributions de composteurs individuels pour le compostage domestique.

Une prestation d'animation pour le compostage collectif est développée afin d'accompagner les usagers dans le lancement et le suivi des sites de compostage partagé.

Procédure de marché : Accord-cadre passé selon la procédure adaptée

Date d'envoi de l'avis : 16/12/22

Date de remise des offres : 20/01/23

Montant estimé du marché : 87 500€ HT

Durée du marché : 12 mois

Allotissement : le marché est constitué de deux lots :

- lot 1 : prestation d'animation pour le compostage domestique
- lot 2 : prestation d'animation pour le compostage collectif

Trois offres ont été reçues : Du compost et des graines (lot 1), Eisenia et le Grand R (lot 2)

Au vu des candidatures reçues, le Bureau Syndical décide de recevoir le candidat au lot 1 en audition et par conséquent de reporter la décision concernant l'attribution du marché à une séance ultérieure. Concernant le lot 2, le Bureau syndical déclare recevable l'ensemble des offres.

Analyse des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

| Critère de jugement des offres | Pondération |
|--------------------------------|-------------|
| Qualité des prestations | 50% |
| Prix | 50% |

Le Bureau syndical procède à l'analyse des offres :

Lot 2 : Prestation d'animation pour le compostage collectif.

| NOTATION | EISENIA | LE GRAND R |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| VALEUR TECHNIQUE (50) | 41.50 | 42.50 |
| VALEUR FINANCIERE (50) | 46.70 | 50.00 |
| NOTE GLOBALE (100) | <u>88.20</u> | <u>92.50</u> |

L'offre de la Société LE GRAND R pour le lot 2, apparait comme l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LES OFFRES PROPOSEES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De retenir :**
 - **Pour le lot 2, l'offre de LE GRAND R**

- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - **LE GRAND R pour le lot 2- Prestation d'animation pour le compostage collectif, pour un montant estimé à 50 575 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN.
smictom
SUD
EST
35

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 07 Février 2023

Date convocation : 27 Janvier 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 07 Février Deux mille vingt-trois à douze heures, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

| | | | |
|---------------------|----|------------------------------|----|
| Nombre de membres : | 10 | Nombre de membres présents : | 10 |
| Quorum : | 6 | Nombre de pouvoirs : | 0 |
| Nombre de votants : | 10 | | |

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT,
M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX,
Vice-présidents,

Etaient absents excusés : Néant

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION n°08 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des cartons sur les secteurs de Châteaugiron Communauté, Châteaubourg et Vitré

M. Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Le marché actuel de prestations spécifiques de collecte des cartons en porte à porte arrivant à terme, le syndicat a publié un marché dans le cadre de son renouvellement.

L'objet du marché est une prestation de collecte des cartons sur deux secteurs géographiques définis:

- Lot 1 : Collecte de cartons sur le Pays de Châteaugiron Communauté et Châteaubourg ;
- Lot 2 : Collecte de cartons sur Vitré (hors Hyper-Centre) ;
- Lot 3 : Collecte de cartons dans l'Hyper-Centre de Vitré ;

La durée du marché est de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2023.

Procédure de marché : procédure adaptée

Date d'envoi de l'avis : 11/01/2023

Date de remise des offres : 03/02/2023

Montant estimé du marché : 150 000€ HT

Durée du marché : 22 mois

Allotissement : le marché est constitué de trois lots :

- lot 1 : Collecte de cartons sur le Pays de Châteaugiron communauté
- lot 2 : Collecte de cartons sur Vitré (hors Hyper-Centre)
- lot 3 : Collecte de cartons dans l'Hyper-centre de Vitré

Une seule offre a été reçue : SARL TRANSPORT LE MOAN. Le Bureau syndical déclare recevable l'offre reçue.

Analyse des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

| Critère de jugement des offres | Pondération |
|--|-------------|
| Valeur technique au travers du mémoire du Candidat | 60 |
| Valeur financière au travers des actes d'engagements | 40 |

Le Bureau syndical procède à l'analyse des offres :

Lot 1 : Collecte de cartons sur le Pays de Châteaugiron Communauté.

| NOTATION | LE MOAN |
|---------------------------|---------------|
| VALEUR TECHNIQUE (60) | 60.00 |
| VALEUR FINANCIERE (40) | 40.00 |
| NOTE GLOBALE (100) | 100.00 |

L'offre de la Société LE MOAN pour le lot 1, apparait comme techniquement et financièrement adaptée.

Lot 2 : Collecte de cartons sur Vitré (hors Hyper-centre).

| NOTATION | LE MOAN |
|---------------------------|---------------|
| VALEUR TECHNIQUE (60) | 60.00 |
| VALEUR FINANCIERE (40) | 40.00 |
| NOTE GLOBALE (100) | 100.00 |

L'offre de la Société LE MOAN pour le lot 2, apparait comme techniquement et financièrement adaptée.

Lot 3 : Collecte de cartons dans l'Hyper-centre de Vitré.

| NOTATION | LE MOAN |
|---------------------------|---------------|
| VALEUR TECHNIQUE (60) | 60.00 |
| VALEUR FINANCIERE (40) | 40.00 |
| NOTE GLOBALE (100) | 100.00 |

L'offre de la Société LE MOAN pour le lot 3, apparait comme techniquement et financièrement adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LES OFFRES PROPOSEES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De retenir :**
 - Pour le lot 1, l'offre de TRANSPORT LE MOAN
 - Pour le lot 2, l'offre de TRANSPORT LE MOAN
 - Pour le lot 3, l'offre de TRANSPORT LE MOAN
- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - TRANSPORT LE MOAN pour le lot 1- Collecte de cartons sur le Pays de Châteaugiron Communauté, pour un montant estimé à 52 250.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - TRANSPORT LE MOAN pour le lot 2- Collecte de cartons sur Vitré (hors Hyper-centre), pour un montant estimé à 55 000.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - TRANSPORT LE MOAN pour le lot 3- Collecte de cartons dans l'Hyper-centre de Vitré, pour un montant estimé à 14 000.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Nombre de votants : 10
 Nombre de voix pour : 10
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

 Christian STEPHAN.
